

2.2 Violences physiques hors cadre familial

En 2018, d'après l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), 647 000 personnes âgées de 15 ans ou plus ont été victimes de **violences physiques** commises **en dehors du ménage**, soit 1,3 % de la population du même âge.

Sur la période 2016-2018, ces violences physiques se sont déroulées avant tout dans la rue (39 %), sur le lieu de travail ou d'études (22 %) et dans une moindre mesure dans un établissement commercial (8 %) ou un autre lieu (8 %) ; ► **figure 1**. Par ailleurs, 9 % des victimes ont été agressées dans leur propre domicile.

Les 15-29 ans sont plus fréquemment visés (45 % des victimes, contre 21 % des 15 ans ou plus). Les hommes sont aussi légèrement plus concernés par ce type d'atteintes : ils représentent 52 % des victimes contre 48 % des personnes de 15 ans ou plus.

Les violences physiques laissent des séquelles, en particulier physiques : sur la période 2016-2018, 41 % des victimes déclarent présenter des fractures ou des blessures physiques. Mais seulement un quart des victimes ont été examinées par un médecin, avec un constat d'**incapacité totale de travail** (ITT) pour 11 % des cas. Femmes comme hommes, à peine un quart des victimes a déposé plainte.

En 2019, 132 000 plaintes pour **violences physiques sur personne de 15 ans ou plus**, commises **en dehors du cadre familial**, ont été enregistrées par la police et la gendarmerie. Ce moindre volume comparativement aux victimes identifiées dans l'enquête CVS (647 000) est lié au faible taux de plainte de ces victimes, mais aussi au fait que l'enquête CVS recense l'ensemble des violences y compris les moins graves, susceptibles de correspondre à des **contraventions**, tandis que les statistiques de police et de gendarmerie utilisées ici portent sur les violences classées en **crime** ou **délit**. Ces différences influent sur le profil des victimes enregistrées par les services de police et de

gendarmerie : la part des hommes y est plus importante (68 %), celle des 15-29 ans reste à un niveau élevé (44 %). Le taux de victimes pour 1 000 habitants décroît très nettement avec l'âge, celui des hommes étant toujours à peu près le double de celui des femmes, sauf à partir de 75 ans où l'écart se réduit ► **figure 2**.

Tous les ans, un peu plus de 90 000 personnes sont mises en cause par les services de sécurité pour des violences physiques sur personne de 15 ans ou plus. Leurs profils ont les mêmes spécificités que celui des victimes : des hommes (83 % en 2019), le plus souvent jeunes (43 % sont des hommes de 15 à 29 ans) ► **figure 3**. Les moins de 15 ans représentent 5 % des mis en cause pour violences physiques sur personne de 15 ans ou plus. Généralement, les très jeunes sont impliqués dans des violences sur personne de moins de 15 ans ; en 2019, plus de la moitié des mis en cause pour de tels faits a moins de 15 ans.

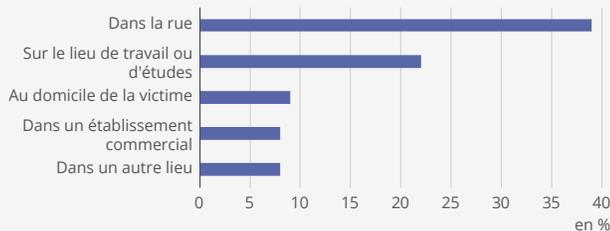
Les personnes étrangères sont surreprésentées parmi les victimes comme parmi les mis en cause, avec des parts respectives de 15 et 14 % alors qu'ils représentent 7 % de la population de 15 ans ou plus.

En 2019, les parquets ont été saisis de 202 000 affaires de violences physiques, avec ou sans ITT, soit un champ infractionnel plus large que celui des seules infractions sur personne de 15 ans ou plus, commises hors cadre familial ; dans 80 % des cas, au moins un auteur était identifié. Après premier examen de l'affaire, un tiers des auteurs ont été considérés non poursuivables par les parquets ► **figure 4**. Parmi les auteurs poursuivables, 86 % ont reçu une réponse pénale. Proportionnée à la gravité des faits et à la personnalité de l'auteur, cette réponse peut prendre trois formes de la plus légère à la plus lourde : la mise en œuvre d'une mesure alternative (42 %), la composition pénale (3 %), la poursuite devant une juridiction d'instruction ou de jugement (55 %). ●

► Définitions

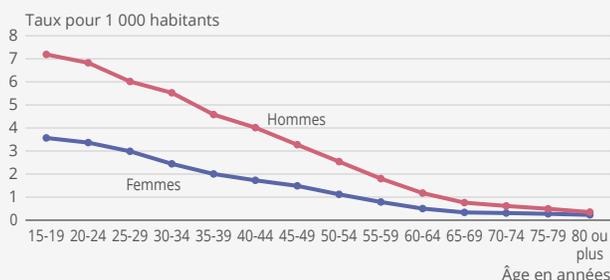
Violences hors ménage, incapacité totale de travail (ITT), violences physiques sur personne de 15 ans ou plus, violences hors cadre familial, contravention, crime, délit : voir *Glossaire*.

► 1. Lieux des faits déclarés par les victimes de violences physiques hors ménage, sur la période 2016-2018



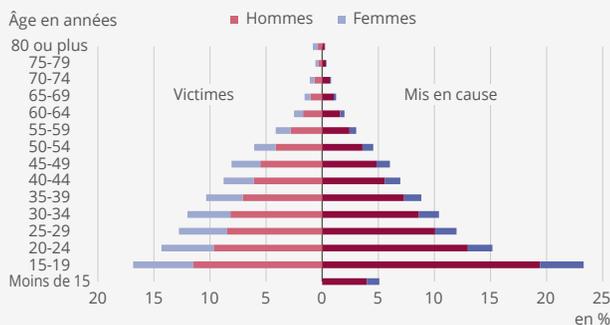
Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire victimes d'une violence physique hors ménage, incident le plus récent.
Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, traitement SSMSI.

► 2. Taux de victimes de violences physiques (hors cadre familial) enregistrées par les services de sécurité par âge et sexe, en 2019



Champ : France, personnes de 15 ans ou plus.
Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019 ; Insee, estimations de population 2019.

► 3. Structure par sexe et âge des victimes et des mis en cause pour violences physiques sur personne de 15 ans ou plus (hors cadre familial), en 2019



Lecture : en 2019, les hommes de 15 à 19 ans représentent 11,5 % des victimes et 19,4 % des mis en cause.
Champ : France.
Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019 ; base des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019.

► 4. Orientations pénales par les parquets des auteurs présumés de violences physiques avec ou sans ITT, en 2019

Nombre d'auteurs dans les affaires traitées	193 925
dont non poursuivables sur l'ensemble des auteurs traités	64 591 (soit 33 %)
Nombre d'auteurs poursuivables	129 334
dont classement pour inopportunité des poursuites sur l'ensemble des auteurs poursuivables	17 539 (soit 14 %)
Nombre d'auteurs ayant fait l'objet d'une réponse pénale	111 795
Taux de réponse pénale des auteurs poursuivables (en %)	86
Nature des réponses pénales	
Mesure alternative réussie	46 875 (soit 42%)
Composition pénale réussie	3 452 (soit 3%)
Poursuite devant un tribunal ou un juge d'instruction	61 468 (soit 55%)

Note : la réponse pénale, définie par le ministère de la Justice est mesurée par rapport aux auteurs poursuivables.
Champ : France.
Source : ministère de la Justice, SDSE, fichier statistique Cassiopée.